

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

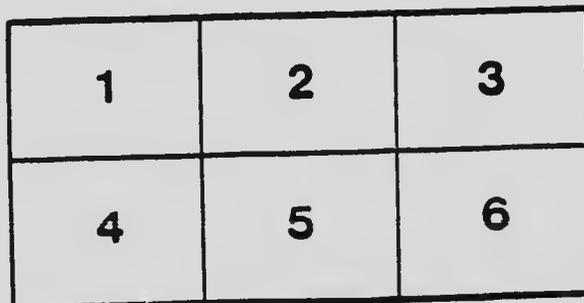
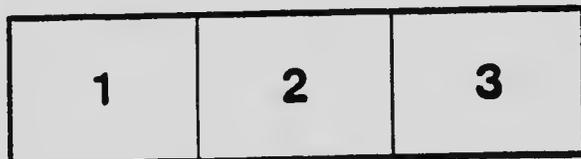
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

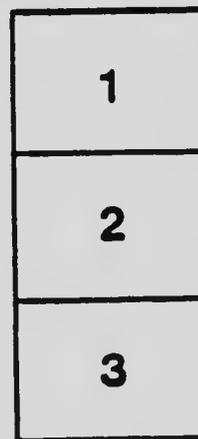
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon la cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

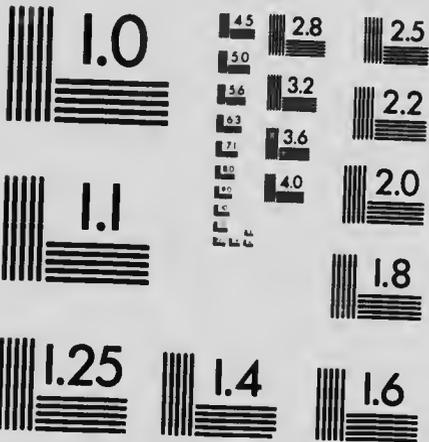
Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon la cas: le symbole \rightarrow signifie "À SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

331.

2e Série

Tract No 2

Association Catholique de la Jeunesse
Canadienne-Française

P.-J.-S. SERRARENS

**Le Syndicalisme
Catholique en Hollande**

Préface de M. GUY VANIER

PRIX : 10 sous

MONTREAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'A. C. J. C.
90, RUE SAINT-JACQUES, 90

1929

H D 6481

. 2

N 48

S 47

1920

P x x x

LISEZ, FAITE LIRE

LE SEMEUR

ORGANE DE

**l'Association Catholique de la Jeunesse
Canadienne-Française**

LE SEMEUR s'adresse non seulement aux Jeunes, mais à tous ceux qui aiment les Jeunes.

LE SEMEUR est indispensable à ceux qui désirent connaître l'œuvre que poursuit l'A.C.J.C. depuis 16 ans.

LE SEMEUR publie chaque mois un article d'actualité sur les œuvres de Jeunesse, les questions religieuses, nationales et sociales.

LE SEMEUR compte en 1919-20 parmi ses collaborateurs: les RR. PP. EDGAR COLCLOUGH, S. J., AdélarD DUGRÉ, S. J. et Rodrigue VILLENEUVE, O.M.I., MM. Roch AUBRY, Georges BARIL, Joseph BLAIN, Émile BOITEAU, Léon DEMERS, Cuthbert DÉSY, Ulric GAUVIN, Maurice GÉLINAS, Lucien GERMAIN, Pierre GRAVEL, Wilfrid GUÉRIN, Oscar HAMEL, Paul HUBERT, Albert LACROIX, Ernest LARUE, Henri LESSARD, EUGÈNE L'HEUREUX, Jean-Chrysostome MARTINEAU, HECTOR MÉNARD, J.-E. PAQUIN, Alphonse DE LA ROCHELLE, Pierre THIBAudeau, Anatole VANIER, Guy VANIER, etc., etc.

L'abonnement annuel est de \$1. Tous les abonnements partent de septembre. On peut se procurer la collection complète du SEMEUR et les numéros de l'année courante et des précédentes.

ADRESSER AU

Secrétariat général de l'A. C. J. C.
Immeuble Versailles, 90, rue Saint-Jacques
MONTRÉAL



PRÉFACE

Au mois de décembre dernier, un heureux concours de circonstances nous valut la visite d'un catholique distingué de Hollande, intimement lié au mouvement syndical néerlandais.

Membre du Conseil suprême du Travail, et membre de l'Exécutif de la Confédération générale des Syndicats catholiques hollandais, M. P.-J.-S. Serrarens passait par Montréal, à son retour de Washington, où il venait de prendre part à la Conférence internationale du Travail en qualité d'ariseur du délégué officiel de son pays.

Les amis de la cause syndicale s'empressèrent de tirer parti de cette opportune rencontre. M. Omer Héroux communiqua aux lecteurs du «Devoir» la substance d'un premier entretien intime. Une conférence publique, que M. Serrarens eut l'amabilité de promettre malgré la brièveté de son séjour, s'improvisa pour le lendemain sous la présidence de M. le curé Perrier. Convoqués à quatre heures d'avis, les syndicats catholiques ainsi que leurs membres de l'A.C.J.C. et de la Fédération des Jeunes Saint-Jean-Baptiste prirent la salle d'assaut. L'assistance ne ménagea point ses marques de sympathie à l'éloquent délégué de la Hollande. Une allocution de M. l'abbé Edmour Hébert, directeur des Œuvres sociales diocésaines, vint clore la réunion.

Cette utile journée ne doit pas rester sans écho. La vibrante et substantielle conférence de M. Serrarens apporte sur le mouvement syndical catholique des précisions d'un tel intérêt et d'une si évidente actualité, que l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française tient à publier et à répandre, par milliers d'exemplaires, cette belle page d'histoire sociale.

L'entraînant exemple des catholiques hollandais met en lumière la sagesse et le sens pratique de l'enseignement pontifical sur le syndicalisme; il devrait suffire à détourner nos compatriotes des dangers de la neutralité et de l'Internationale socialiste.

Ce que la minorité catholique des Pays-Bas a su accomplir dans des conditions de combat extrêmement désavantageuses, nous pouvons l'entreprendre pour notre propre compte; mettons-y toutes nos énergies, toute notre persévérance, tous nos espoirs.

Supprimée depuis 1609, la hiérarchie catholique n'a pu être officiellement rétablie en Hollande qu'en 1853. On conçoit dans quel désarroi devaient alors se trouver nos coreligionnaires. Le joug protestant s'était si lourdement appesanti sur les catholiques, que ceux-ci n'osaient concevoir d'autre programme que de faire cesser l'oppression dont ils étaient les victimes. Et, cependant, de l'abîme de ces misères, les catholiques se sont relevés avec un tel courage, avec une telle puissance de volonté et de discipline qu'ils ont pu reconquérir toutes leurs libertés. Ils ont d'abord arraché les enfants au péril de l'école sans Dieu; puis, de conquête en conquête, le prestige des catholiques a constamment grandi, au point qu'en dépit de leur infériorité numérique ils détiennent aujourd'hui 30 sièges sur 100 dans la Chambre des représentants.

Dans le domaine social, les activités des catholiques néerlandais témoignent d'une aussi prodigieuse ascension. Guidés par leur foi et par leur bon jugement, ils ont compris la nécessité de la confessionnalité des associations ouvrières; sur ces solides assises ils ont dès le début pris la détermination d'édifier toutes leurs œuvres syndicales. Trois ans avant la publication de l'Encyclique Rerum Novarum, M. Passtoors, avec l'appui de Mgr l'évêque d'Haarlem, foudroyait la première association ouvrière catholique. Les Hollandais n'ont pas dévié de cette voie; en 1909, ils jetaient les bases de la Confédération générale des Syndicats catholiques en groupant 10 syndicats nationaux avec effectifs de 9,300 membres; aujourd'hui, cette puissante organisation réunit 26 unions

nationales et 150,000 membres. La Confédération a créé une multitude d'institutions connexes; son influence s'exerce directement sur la législation sociale; par son emprise sur l'opinion publique, elle constitue pour les Pays-Bas une garantie d'ordre et de stabilité.

Les luttes et les victoires des syndicats de Hollande sont un éloquent appel à l'énergie des catholiques du monde entier. Pour nous en particulier, qui formons en ce pays une minorité par la foi et par la langue, l'histoire contemporaine des catholiques hollandais prend le caractère d'un haut enseignement de discipline et de confiante ténacité. Il faut que nous profitions de ce grand exemple. M. Serrarens a rappelé avec espoir qu'en face de l'Internationale socialiste, neutre et révolutionnaire, se dresse maintenant l'Internationale chrétienne: déjà la Belgique, la France, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, se sont jointes au mouvement hollandais. S'inspirant de la pensée chrétienne qui caractérise toutes les autres activités de notre vie nationale, puissent les syndicats canadiens figurer bientôt avec honneur dans la grande armée du syndicalisme catholique.

Guy VANIER

Vice-président de l'A.C.J.C.

Montréal, janvier 1920.

Le Syndicalisme Catholique en Hollande

L'esprit français est un esprit flatteur : voilà l'explication de quelques mots qu'un rédacteur du *Devoir* a bien voulu dire sur moi et qui, vous le remarquerez, ne sont pas tout à fait l'exacte vérité. J'ai lu là, que je parlais le français avec une grande aisance . . .

C'est trop poli !

Et cela m'oblige de vous demander la plus grande bienveillance non seulement envers le rédacteur du *Devoir*, mais aussi envers moi, car je crois que vos oreilles seront heurtées quelquefois par mon français.

C'est la seule raison qui m'a fait hésiter à faire une conférence à Montréal sur le mouvement ouvrier catholique en Hollande, ce qui est tout de même un travail que j'entreprends avec grand plaisir, car on aime toujours à parler de ce qu'on aime.

LE MOUVEMENT POLITIQUE

Celui qui veut comprendre la situation des catholiques des Pays-Bas, doit faire un retour sur l'histoire de notre patrie.

Au temps de la Réforme, les Pays-Bas faisaient partie de l'empire de Charles-Quint, le roi espagnol qui fut en même temps empereur allemand.

Son fils et successeur, Philippe II, pieux catholique qu'il était, tâchait de garder ses peuples du protestantisme.

Seulement, il le faisait à la manière espagnole, par des mesures draconiennes.

Et mes aïeux, qui ont toujours en l'esprit de liberté, considèrent comme tyranniques, les décrets de leur prince espagnol.

Ceux qui voulaient se séparer de l'Église catholique étaient le plus fort. Le prince d'Orange et d'autres personnages de haute noblesse, qui se mirent en tête du mouvement, embrassèrent aussi les nouvelles idées religieuses et ce qui n'était qu'une révolution causée par l'aversion pour la tyrannie, fut proclamé comme une guerre religieuse, une guerre pour la liberté de conscience.

Durant cette guerre de quatre-vingts ans et même après : espagnol et catholique étaient synonymes.

Quoique les catholiques constituassent la majorité de la population, ils furent persécutés. Les provinces catholiques n'avaient aucune voix dans les délibérations des états-généraux et la république des Pays-Bas est dans l'histoire comme un pays protestant.

Ce ne fut qu'au commencement du dix-neuvième siècle — et voilà encore une de ces ironies de l'histoire — que la révolution française qu'on ne peut pas considérer, je crois, comme un mouvement religieux, rendit la liberté aux catholiques.

Mais encore, ils ont dû attendre jusqu'en mil huit cent cinquante-trois, avant que les évêques fussent admis dans le royaume des Pays-Bas.

Il va sans dire qu'en raison de ces persécutions continuelles, et aussi parce que les catholiques avaient été considérés toujours comme des gens d'une qualité inférieure, l'esprit catholique n'était pas un esprit fier, non plus qu'un esprit agressif.

Les catholiques avaient besoin d'un coup de foudre. Ils en eurent plusieurs.

Déjà, le mouvement anti-papiste qui s'est développé dans l'année de la restauration de la hiérarchie ecclésiastique les avait « réveillés ».

Le *Syllabus* du Pape Pie IX, qui condamnait le libéralisme, lequel avait trouvé autrefois nombre de

partisans parmi les catholiques, les a forcés de se « lever ».

Mais ce fut surtout le Mandement des Évêques sur la question des écoles qui les a fait « agir ».

De plus en plus un esprit antireligieux pénétrait dans les écoles publiques.

Pour sauver les enfants, il n'y avait qu'un seul moyen : établir des écoles catholiques.

Et la loi rendait cela impossible.

C'est alors que les catholiques se sont groupés en parti politique et qu'ils ont commencé la lutte pour l'école libre, une lutte qui a été rude et difficile, mais qui fut couronnée par une victoire complète. A l'heure qu'il est, l'école confessionnelle, l'école privée possède les mêmes droits que l'école publique. Tous les frais de nos écoles, même les salaires des instituteurs sont payés par l'État et la Commune. Le droit des parents à donner aux enfants une éducation conforme à leurs principes est maintenant reconnu par notre constitution.

Je viens de vous dire que cette lutte a été très difficile. Mais elle nous a donné encore ce résultat de grande importance : elle a réuni tous les catholiques dans un seul parti politique, qui est le plus fort de tous. (Applaudissements).

La lutte pour la liberté scolaire a préparé les catholiques à d'autres batailles.

Il en a été de même pour ceux qui autrefois étaient nos adversaires, pour les protestants croyants qui nous ont appuyés dans notre lutte pour l'école libre et qui, aussi bien que nous, ont tâché de faire régner les principes chrétiens dans la législation.

Mais, surtout, les catholiques ont retiré des avantages de la grande lutte politique. Ils forment maintenant un parti uni, et occupent trente des cent sièges de la Chambre des Députés. Quatre ministres sont catholiques et parmi eux le ministre-président. Vous voyez d'ici quel changement il a dû se faire avant que

le groupe si détesté d'autrefois ait pu atteindre à ces hauteurs.

LE MOUVEMENT SOCIAL

Cependant, ce n'est pas du mouvement politique que je viens vous parler, mais du mouvement social qui est encore d'un grand intérêt.

Si j'ai voulu vous dire quelques mots du mouvement politique, c'est pour vous faire comprendre pourquoi les catholiques de Hollande ont établi, dès le commencement, des syndicats catholiques et comment la plupart d'entre eux sont toujours restés sourds aux chansons de neutralité que d'autres syndicalistes faisaient entendre.

Il y a trente ans, trois ans avant que Léon XIII écrivit l'encyclique « Rerum Novarum », M. Passatoors, appuyé par l'évêque d'Haarlem, fonda la première association ouvrière catholique.

Et dès lors, on a commencé à établir des syndicats catholiques . . .

Cependant, ce premier mouvement ne reçut pas la sympathie générale à laquelle il avait droit.

Il va sans dire que les socialistes qui alors n'avaient pas encore hissé le drapeau rouge dans leurs syndicats, mais qui cachaient leur figure derrière le masque de la neutralité, il va sans dire que les socialistes attaquèrent le mouvement catholique avec toute l'énergie et la haine possible.

De plus, les catholiques influents, qui ne savaient rien de la question sociale qu'ils confondaient avec le mouvement socialiste, s'opposaient à la ligue populaire.

Heureusement en 1891, le Pape a parlé.

Léon XIII lança l'encyclique « Rerum Novarum » : ce fut un événement dans l'histoire ouvrière du monde entier.

Le socialisme fut condamné en termes sévères.

Mais l'Église ne livra pas les ouvriers à la merci des employeurs.

Il y en eut chez nous comme ailleurs qui disaient aux ouvriers qu'ils ne pourraient rien attendre du Pape qu'une condamnation.

Et voilà que sur la colline du Vatican, sur le rocher de Saint-Pierre, le Pape se dresse et qu'il lève la main non pas pour condamner les ouvriers, mais pour les bénir, mais pour les assurer de son appui. (Applaudissements).

Le « Rerum Novarum » fut l'Évangile du mouvement ouvrier. (Applaudissements).

Léon XIII libéra l'ouvrier de son esclavage en lui donnant les armes de l'organisation.

Je le sais bien, les ouvriers d'aujourd'hui surtout, n'ont pas l'habitude d'aller s'instruire dans le « Rerum Novarum ». (Sourires de l'auditoire).

Je l'ai remarqué, hier encore, lorsque j'ai lu dans le « Monde Ouvrier » un article contre Mgr Gauthier dans lequel il est dit que Léon XIII était d'accord avec le mouvement socialiste. Bien au contraire, le grand Pape rejette et la théorie socialiste de la suppression de toute propriété pour les individus, et le principe de la lutte des classes.

En outre le Pape dit : « Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis : ou de donner leur nom à ces sociétés dont la religion a tout à craindre ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable ».

Et Léon XIII ajoute :

« Qu'il faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent, qui puissent avoir là-dessus le moindre doute ? »

Après cela, ce doute ne peut plus exister chez nous.

Et les catholiques des Pays-Bas, qui ont été toujours des fils fidèles de l'Église, ont su obéir. (Applaudissements.)

Rome avait parlé, la question était réglée.

Cependant il y a toujours de ces gens qui sans être nés sourds-muets ont de grandes difficultés à comprendre ce qu'on leur dit.

Il y en avait quantité qui, sans nier la raison d'être des unions ouvrières, restaient dehors. Le mouvement syndical a dû aussi chercher lui-même son chemin. Autrefois, on ne voyait pas encore très distinctement le rôle de l'unionisme professionnel et ses devoirs. Il fallait beaucoup d'énergie, beaucoup d'industriels efforts avant que les unions ouvrières constituassent un mouvement sérieux, un mouvement capable d'atteindre le but qu'il se proposait.

HISTOIRE DU SYNDICALISME CATHOLIQUE EN HOLLANDE ET SON ORGANISATION

Je erois que j'irais trop loin si je vous racontais aujourd'hui quels obstacles nous avons dû surmonter, avant d'en arriver là.

Je dois parcourir le terrain de notre histoire syndicale à grands pas. Et je m'arrête seulement aux faits d'importance. En mil neuf cent neuf, nous avons fondé la Confédération Générale des Syndicats catholiques.

Le temps des petits syndicats locaux était passé. La nécessité se faisait sentir d'avoir des syndicats qui pouvaient agir sur tous les terrains.

Ce n'est pas un bureau local, mais un bureau national qui devait avoir la direction de l'action des syndicats.

Il était fort difficile que dans les délibérations des unions avec les patrons, des ouvriers puissent agir et parler au nom du syndicat et rester en même temps au service de ce patron ou d'un de ses collègues.

En outre, un syndicat local est toujours très restreint en nombre surtout dans les régions mixtes.

Et puis le développement de l'œuvre des syndicats rendit nécessaire qu'il y eût des organisateurs salariés.

Peu à peu, les syndicats locaux de la Hollande se sont groupés d'abord en fédération nationale pour en

arriver enfin à une autre forme d'organisation : le syndicat national, dans lequel les sections locales n'ont qu'un rôle administratif.

Ces syndicats catholiques nationaux ont fondé en 1909 notre Confédération Générale.

Il ne faut pas se figurer que cette confédération a révélé tout de suite son importance.

Quelques syndicats nationaux étaient restés en dehors et les dix syndicats qui s'étaient réunis en confédération n'avaient que 9.700 membres.

Mais nous n'avons pas désespéré; nous avons continué à travailler de toute notre énergie, et nous avons eu confiance dans le bon Dieu, qui est le Maître suprême du Passé et du Présent, mais aussi de l'Avenir. (Applaudissements.) Et peu à peu notre influence a augmenté. Les patrons n'ont pas tardé à reconnaître notre importance : ils en ont fait l'expérience. La force interne de notre confédération est plus grande qu'aucune autre. Nos syndicats peuvent servir de modèle et même quelques confrères d'autres pays me l'ont assuré. En ce qui concerne la tactique syndicale nous avons appris beaucoup des *trades-unions anglaises*. Les leçons du mouvement chrétien et socialiste allemands ne nous ont pas échappé.

Mais ce que nous avons construit, c'est bâti dans le style hollandais. (Applaudissements.)

Ce que nous pouvons montrer au monde aujourd'hui, ce n'est pas la perfection, mais c'est pourtant un mouvement sérieux, basé sur des principes purs, c'est un mouvement qui peut se vanter d'avoir bien mérité de l'Église, de la patrie et surtout de l'ouvrier. (Applaudissements.)

Maintenant la Confédération est composée de 26 unions nationales et compte cent cinquante mille membres.

Elle dispose de cent vingt organisateurs et membres de bureau salariés. Ses bureaux renferment environ cent employés. Elle possède un édifice considérable à Utrecht, où se trouve le bureau de la Confédération

et de ses institutions adjointes. Il y a en plus à Utrecht 11 bureaux de syndicats nationaux.

Il y a deux ans, elle a fondé une imprimerie où les organes des 26 syndicats sont publiés. Cette imprimerie s'est installée dans un autre bâtiment qu'on a fait construire.

Je dois ajouter que cette imprimerie, comme les autres institutions dont je vous parlerai, appartient exclusivement aux ouvriers.

A part une exception que je vais vous indiquer, nous n'acceptons pas de donations, ni de la part d'amis et collaborateurs de notre mouvement, ni de la part des patrons.

Les unions nationales ont des caisses d'assurance contre le chômage.

Ces caisses sont approuvées et subventionnées par l'État. Elles ont des caisses de résistance contre les grèves et les lock-outs.

En outre la Confédération a une caisse centrale, grâce à laquelle toute lutte d'un des syndicats se trouve soutenue par l'ensemble de notre organisation.

En 1918, une seule grève dans l'industrie textile a été soutenue par la caisse centrale jus qu'à concurrence d'une somme de cent cinquante mille florins.

En 1913, la Confédération a créé un fonds pour aider à la lutte contre la tuberculose, et a défrayé le séjour dans des sanatoriums de quelques centaines d'unionistes, formant environ un total de 80.000 jours de traitement.

Cette union qui dispose malheureusement d'un capital de cent mille florins, a jusqu'à présent — et voilà l'exception dont je vous parlais tout à l'heure — les donations de tout le monde.

Et quoique la haine anti-impérialiste a été levée contre cette œuvre magnifique que les unions confédérées n'ont pas encore réussi à créer dans leur mouvement, elle jouit d'une bonne santé et tâche de rendre celle-ci aux milliers de victimes de la tuberculose.

Et j'aurai le bonheur, à ma rentrée au pays, d'ouvrir le sanatorium que nous avons pu construire aux frais de l'État et qui donnera place à deux cent cinquante patients.

Unique dans les Pays-Bas comme dans le mouvement ouvrier du monde entier est l'Institut Physiologique que nous avons fondé l'année passée et qui, sous la direction du meilleur physiologiste de notre pays, le Dr Van Ginneken tâche d'enregistrer les influences nuisibles des différents métiers, d'étudier les méthodes de travail et de faire une sélection des ouvriers après leur examen physiologique : tout cela d'après des règles scientifiques qui trouvent leur application dans le laboratoire central de notre bureau et aussi dans les laboratoires affiliés des autres régions du pays.

Cet Institut est encore à rechercher une arme scientifique contre ces employeurs qui, sans s'occuper des conséquences, font des efforts pour introduire le système Taylor dans l'industrie néerlandaise.

Les socialistes ont une force numérique plus grande que la nôtre; ils ont 230.000 membres, tandis que nous n'en avons que 150.000; les protestants-chrétiens 70.000 les neutres environ 60.000 et les révolutionnaires, 30.000.

Cependant, nous savons très bien que nous ne sommes pas une quantité négligeable.

Notre influence est grande auprès des patrons et auprès des ouvriers. Le gouvernement aussi n'a pas tardé à la reconnaître. Plusieurs des officiers du Conseil Exécutif ont été nommés (en cette qualité !) membres de différentes commissions officielles, comme les Commissions gouvernementales de la Statistique, du Chômage, de la Politique Économique.

Dans les temps difficiles que nous avons eus en 1916-17-18, alors que nous tous avons souffert de la faim et du froid, et que le peuple entier en voulait à la distribution qui était comme toujours fort difficile lorsqu'il n'y a pas assez à distribuer, notre Président fut

adjoint au Ministre de l'Agriculture, pour lui donner son avis sur le ravitaillement.

Nous avons dû désigner trois membres qui feraient parti du Conseil Suprême du Travail.

Et même les électeurs nous ont donné une marque de sympathie et de reconnaissance lorsque, l'année passée, le président, le secrétaire et le trésorier de notre Confédération ont été élus députés.

L'EFFORT RÉVOLUTIONNAIRE

Jamais cependant la force morale des syndicats catholiques ne s'est manifestée comme pendant le mois de novembre 1918.

Lorsque la tempête qui fit crouler l'empire allemand, passa sur les Pays-Bas, les socialistes furent pris par la grippe révolutionnaire et ils voulurent s'emparer du pouvoir public comme leurs collègues de Berlin.

Troelstra, le chef du parti socialiste, dit dans un discours qu'il prononça le 11 novembre, jour de l'armistice: « La classe ouvrière prend maintenant le pouvoir ».

Il dit aux ouvriers: « Maintenant, vous devez faire servir vos syndicats au support et au maintien du pouvoir que vous êtes obligés de prendre ».

Et le lendemain, dans son discours au Parlement, il dit au gouvernement: « Il nous faut à présent la domination de la classe ouvrière socialiste sur les Pays-Bas ». Il se crut obligé de faire une révolution.

« Si nous ne la faisons pas, nous trahirions notre cause » dit-il.

Il nia que le gouvernement eût « la force morale et le droit politique de continuer à être le gouvernement du peuple hollandais ».

« Une résistance artificielle sous n'importe quel drapeau politique ne vous servira à rien ».

Pour comprendre l'audace de ces paroles et de ces gestes, il faut se rappeler que quelques mois avant, les élections générales avaient eu lieu sur la base du suffrage universel et de la représentation proportionnelle. Ces

élections avaient donné aux socialistes 25 des cent sièges du Parlement.

Pendant plusieurs années, les socialistes avaient réclaté la nécessité du suffrage universel.

Et quelques mois après la première élection selon ce système tant désiré, ils prirent la première occasion de détruire les résultats du suffrage universel, en étouffant la voix du peuple.

En outre, ceux qui s'étaient toujours proclamés anti-militaristes, excitaient maintenant les soldats, une grande partie desquels était démoralisée par les ennuis d'une mobilisation déjà longue. Et les socialistes excitaient maintenant les militaires, afin qu'au moyen des baïonnettes ils pussent, eux, établir une tyrannie socialiste dans les Pays-Bas.

Ils comptaient sur les soldats.

Ils comptaient sur la police.

Double erreur dont ils durent se rendre compte.

Mais surtout — et ici ils ne se trompaient pas — ils s'appuyaient sur la forte Confédération des Syndicats néerlandais à couleur socialiste, qui, sous la présidence de Oudegeest, maintenant secrétaire de la Fédération Internationale des Syndicats, procurerait les forces nécessaires.

Et lorsque Troelstra prononçait son discours au **Parlement**, il parlait au nom du parti socialiste et de ces syndicats.

Aucun de ses collègues socialistes ne protesta, quoiqu'il y eût des membres du Bureau de la Confédération parmi ceux qui siégeaient au parlement.

Ils étaient complètement sûrs de la victoire.

Et Troelstra était si téméraire, que le 11 novembre il défia les catholiques et leur cria : « Vous avez 30 sièges dans la Chambre des Deputés. Mais où est votre peuple ? A qui obéira-t-il ? à vous ou à nous ? »

La réponse ne laissa pas le moindre doute.

Nos syndicats étaient sur le qui-vive et s'étaient préparés à défendre la vraie démocratie contre l'attentat d'un groupe qui voulait imposer son gouvernement

tyrannique à la majorité du peuple. (Applaudissements).

Le jour même auquel Troelstra jeta la menace de la révolution dans le pays et qu'il revendiqua le pouvoir, le conseil exécutif de notre Confédération composa un programme de réformes sociales, qu'il présenta, le même jour, au gouvernement.

Mais la méthode était différente de celle des socialistes.

Ceux-ci venaient, le Browning à la main, et demandaient des réformes que seul un gouvernement socialiste pouvait promettre. Ils le disaient eux-mêmes.

Nous, nous avons assuré notre fidélité au gouvernement légal. Nous présentions un programme de réformes très sérieuses, mais que le ministère chrétien pouvait accepter.

Et le gouvernement accepta notre programme en entier.

Et lorsque Troelstra, après avoir prononcé son discours révolutionnaire dans la Clambré, rentra chez lui, il lut dans les journaux du soir le communiqué des délibérations de notre bureau avec les ministres. Il y apprit que le gouvernement nous avait fait des promesses d'une énorme importance et qu'aussi notre Confédération s'était déclarée préparée à parer leur attentat.

Ce ne fut pas tout.

De grandes réunions furent convoquées.

Des millions de manifestes et de brochures furent distribués. (Deux de ces manifestes furent tirés à un million deux cent mille exemplaires).

Nous donnâmes des ordres au peuple chrétien.

De notre quartier-général, les télégrammes et les lettres volèrent par le pays entier.

Toutes les organisations chrétiennes obéirent, à l'instigation de notre comité central. Des corps de gardes civils furent formés par dizaines.

Et le dimanche après, lorsque les socialistes se réunissaient en congrès du parti socialiste et des syndi-

cats réunis, Troelstra devait faire cet aveu : « Je me suis trompé sur la proportion des forces ».

Le président du parti socialiste dit : « Nos projets de révolution n'ont aucune chance de succès. Toutes les organisations chrétiennes ont serré les rangs ».

La défaite était complète.

Notre victoire l'était aussi bien.

Mais qu'il me soit permis de fixer votre attention sur le fait que tout de même les syndicats socialistes sont restés révolutionnaires.

Au même congrès où Troelstra dut se présenter sous l'habit de pécheur repentant, il salua « l'esprit révolutionnaire de la Confédération des syndicats ».

Et Ed. Fimmen, le secrétaire de ladite Confédération, maintenant secrétaire avec Oudegeest de la Fédération Internationale, dit en parlant de cette réunion du parti socialiste et des syndicats réunis : « Impossible de donner une plus forte preuve de notre unité ».

Et quinze jours après, il déclara : « La Confédération Générale des Syndicats est révolutionnaire. Il lui faut une meilleure société. Et si pour atteindre ce but, nous avons besoin d'une révolution, *le plus tôt sera le mieux, plutôt aujourd'hui que demain* ».

Ce sont là les gens qui ont la direction de la Fédération Internationale à laquelle la Fédération Américaine du Travail est aussi affiliée.

Comme autrefois, nos internationaux se revêtent du masque de la neutralité. Ils tâchent de cacher le caractère de leur mouvement syndical.

Et ils ont joué cette comédie si bien, que Gompers lui-même, qui pourtant n'est pas le plus stupide des officiers de syndicats, s'est laissé tromper.

Et je suis bien surpris de ce que la Fédération américaine n'agisse pas en Amérique comme sa sœur a agi chez nous. Ou bien les radicaux ont su triompher en Amérique et la Fédération alors reste affiliée à l'Internationale révolutionnaire, ou bien ils veulent rompre les liens avec socialistes de l'Europe.

UNE INTERNATIONALE CHRÉTIENNE

Nous autres chefs des syndicats catholiques, nous avons constaté aussi, à la Conférence internationale du Travail à Washington, que les intérêts des ouvriers ne sont pas en sûreté entre les mains des révolutionnaires.

Nous refusons de leur donner notre confiance. Et dans quelque temps nous fonderons notre *Internationale Chrétienne*.

Déjà la Belgique, la France, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et l'Espagne se sont jointes à notre mouvement hollandais. Et ce sera un honneur et une joie pour nous de voir figurer dans cette Internationale nouvelle la Confédération des Syndicats Catholiques du Canada, que, j'en suis sûr, vous ne tarderez pas à fonder. (Applaudissements.) Car il est nécessaire, Mesdames et Messieurs, que nous comprenions notre devoir.

Nous ne voulons pas être des catholiques de nom. Notre religion vaut plus qu'un paletot qu'on ne met qu'une fois la semaine pour aller à la messe.

Si nous sommes catholiques, nous le sommes tout à fait; ou nous ne le sommes pas. (Applaudissements prolongés.)

Notre Reine de la Hollande, qui n'est pas catholique, mais qui est chrétienne tout de même, a donné cette devise à son peuple : *Le Christ avant tout*.

Cette devise, nous pouvons la faire nôtre. Ce n'est pas le dollar qui doit régner dans la vie sociale, mais c'est le Christ, le seul roi de la société. (Applaudissements.)

Si la croix est le symbole de notre religion, c'est parce que ce fut sur elle, au Golgotha, que le Fils de Dieu, dans un acte parfait de charité divine, donna sa vie pour satisfaire à la justice éternelle.

Et si nous opposons cette *croix* au *drapeau rouge*, cela veut dire qu'à l'encontre de ceux qui veulent la haine et la lutte des classes, nous réclamons la restauration de la société, selon les principes de justice et de

charité, vertu qu'on ne puise que dans le Cœur Sacré de Jésus-Christ. (Applaudissements.)

Les devoirs de notre mouvement sont plus graves que ceux d'aucun autre.

Il est très facile de faire ce que les socialistes font. Ces milliers d'ouvriers qui n'ont pas appris ou qui ont oublié de lever la tête vers le ciel bleu où demeure Notre Père ne voient rien que les choses terrestres; ils ne voient que la richesse et l'opulence de quelques-uns.

Et alors le démon du Desir s'empare d'eux; les socialistes viennent avec leur doctrine de haine, ils prêchent la disparition nécessaire de tous les capitalistes, de tous les patrons et ils promettent que les biens et les richesses seront divisés entre tous.

Il est facile d'exciter ainsi les passions du peuple et ce qui m'étonne toujours, ce n'est pas que nombre d'ouvriers sans religion adhèrent aux théories socialistes, mais que des gens qui se disent catholiques puissent accepter une telle théorie.

Il leur faut un développement au point de vue religieux et moral : c'est ce que nous autres, catholiques de la Hollande, tâchons de donner aux travailleurs par des unions locales ou paroissiales qui comprennent tous les membres de nos syndicats.

AVANTAGES DE NOS SYNDICATS

Ces unions ouvrières locales ou paroissiales constituent un puissant moyen de développement, ou pour mieux dire, d'éducation pour nos ouvriers. Elles ont des conférences et des cours d'apologétique, de sociologie, et en plus des cours d'enseignement des langues étrangères, de science commerciale, etc. Elles donnent des conférences sur tous les sujets actuels qui attirent l'attention du monde, à l'exclusion de la politique. Elles ont plusieurs fonds qui subventionnent les unions, de musique, de théâtre, de chant, etc. Et elles s'occupent de toutes ces questions qui intéressent les ouvriers d'une paroisse ou d'une commune et qui ne sont pas d'un tel caractère que les syndicats ne puissent s'en

occuper; par exemple, elles s'occupent du logement ouvrier, des caisses d'épargne, etc.

NOS DOCTRINES ET NOS PROJETS EN MATIÈRE OUVRIÈRE

La grande lutte est celle que les syndicats ont à faire pour amener le triomphe, dans la vie industrielle, des principes de justice et de charité.

Ces principes nous forcent à travailler dur et ferme.

Nous voulons que l'ouvrier ne soit pas considéré comme un instrument sans raison, n'ayant de valeur que dans la mesure où il produit du travail, mais qu'il soit traité comme un être libre, et comme un homme, qui possède une âme immortelle. Nous voulons que l'État nous aide par la législation ouvrière. Et les mesures de l'État doivent être aussi énergiques qu'il le faut.

Nous avons obtenu déjà la journée de 8 heures et la semaine de 45 heures.

Nous voulons en outre, faire interdire le travail dans les industries pour les femmes mariées.

Nous voulons des lois sur les assurances contre la maladie, la vieillesse, l'invalidité, les accidents, et le chômage. — La plupart de ces assurances, la H.C. même les a déjà. — Nous voulons que pour le même travail le même salaire soit payé aux femmes non-mariées qu'aux hommes.

Nous voulons que l'État prenne des mesures pour prévenir et combattre les maladies professionnelles.

Mais surtout nous voulons le contrat collectif reconnu par la loi. C'est par les contrats collectifs que la paix industrielle peut être assurée.

Et il est nécessaire que je vous dise ici quelque chose sur ce que nous avons décidé cette année.

A Pâques, les syndicats catholiques des ouvriers et les unions professionnelles des patrons catholiques ont déclaré ouvertement, dans un manifeste signé par les bureaux directeurs des deux groupes, que les syn-

dicats ouvriers et patronaux acceptaient la doctrine de *l'harmonie nécessaire dans la vie industrielle*.

Nous avons formé dans 40 branches de l'industrie un Conseil Industriel, composé de représentants des organisations patronales et ouvrières.

Ces Conseils doivent préparer les contrats collectifs, fixant les règles sur tout ce qui se rapporte aux relations entre patrons et ouvriers.

Les démissions dont la validité est contestée doivent être examinées par des commissions qui ont droit de décision.

Plusieurs règlements concernant le salaire minimum ont été adoptés.

Mais surtout l'article qui suit est de grande importance.

« Les organisations des ouvriers seront consultées par les organisations des patrons au sujet du prix des produits et au sujet de la politique industrielle en relation avec les conditions de travail ».

Déjà, nombre de patrons chrétiens et d'autres ont témoigné leur adhésion à ces réformes, et nous espérons que, dans quelques années, les conseils industriels seront considérés par l'État comme des organes existant de droit public.

Alors, le Conseil Industriel Général s'occupera de la législation ouvrière.

Il est très vraisemblable qu'il remplacera le Sénat et que la Chambre des Députés s'occupera de la législation en général, tandis que tout ce qui se rapporte à la législation sociale, sera du domaine du Conseil Industriel.

Mais dès maintenant, nous voulons que les États reconnaissent les syndicats.

Dans tous les pays comme dans le nôtre, les syndicats doivent être consultés à l'occasion de chaque mesure de législation ouvrière qu'on veut établir.

Le temps me manque pour vous soumettre notre programme complet.

Mais vous verrez cependant que nos réformes sont basées sur le principe de l'harmonie industrielle.

Si on a fondé la *Ligue des Nations* pour prévenir la guerre et pour maintenir la paix parmi les peuples du monde, que cette paix règne aussi dans la vie industrielle et qu'elle soit assurée par une *Ligue des Classes*, composée par les organisations des patrons et des ouvriers.

Pour atteindre ce but, pour atteindre cet idéal, il est nécessaire que nous classions toute paresse, toute indifférence et que, comprenant les devoirs que notre vocation catholique nous impose, nous fassions de notre mieux pour restaurer la société selon les principes du Christianisme.

Alors, le génie du Christianisme brillera, ce génie que Chateaubriand a dépeint dans son chef-d'œuvre, ce génie qui étonnera le monde et guérira la société.

En avant donc, vous aussi, confrères des syndicats catholiques du Canada.

En avant pour faire triompher la justice et la charité.

En avant ! Travaillez de toutes vos forces !

C'est pour le royaume du Christ, pour le salut du monde entier, pour le bien-être de l'ouvrier.

Joignez les millions qui se sont groupés autour de l'étendard de la croix et alors :

En avant !

Dieu le veut.

(Applaudissements prolongés).

PUBLICATIONS DE L'A.C.J.C.

- Le Semeur*, organe de l'A.C.J.C. Revue mensuelle formant chaque année un volume de plus de 300 pages. Abonnement : \$1.00 par année.
- Pour préparer l'avenir*, par le Père Samuel Bellavance, S.J. premier aumônier-directeur de l'A.C.J.C. Un volume in-16 de 146 pages. Montréal. 1914. Prix : 40 sous.
- Le congrès de la Jeunesse à Québec en 1908*. Beau volume in-octavo de 460 pages avec gravures frontispice en couleurs et 9 hors-texte groupant 56 portraits. Prix : \$1.55 franco.
- Le congrès de la Jeunesse à Ottawa en 1910*. Un volume in-octavo de 150 pages. Prix, 40 sous.
- Étude critique de notre système scolaire*. Rapport du congrès des Trois-Rivières en 1913. Un volume in-octavo d'environ 200 pages. Prix : 50 sous franco.
- Le Devoir social au Canada français*. Rapport du congrès décennal de Montréal. Un volume in-octavo de 300 pages. Prix, \$1.15 franco.
- Le Problème agricole au Canada français*. Rapport du congrès de Saint-Hyacinthe en 1916. Un volume in-octavo d'environ 300 pages. Prix, \$1.50 franco.

TRACTS DU COMITÉ CENTRAL

- Tract No 1 : *Appel aux jeunes*, feuille volante. Prix : 2 pour 1 sou; 5 sous la douzaine; 25 sous le cent.
- Tract No 2 : *Projet de constitutions d'un groupe de l'A.C.J.C.* Prix, 2 pour 5 sous : 25 sous la douzaine.
- Tract No 3 : *Ceux qui viennent*, par l'abbé L.-A. Groulx. Brochure de 16 pages. Prix: 5 sous l'unité; 50 sous la douzaine.
- Tract No 4 : *L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française*, par Eugène Bellut. Monographie publiée par la *Revue de l'Action populaire* de Reims. Brochure de 20 pages. Prix : 5 sous l'unité : 50 sous la douzaine.
- Tract No 5 : *La Discipline*, par Oscar Hamel. Prix : 2 pour 5 sous; 25 sous la douzaine.
- Tract No 6 : *Statuts généraux de l'A.C.J.C.* 3e édition. Brochure de 40 pages. Prix : 10 sous l'unité; \$1.15 la douzaine.
- Tract No 7 : *Les Avant-gardes*, règlements généraux. Feuille volante. Prix, 2 pour 1 sou; 5 sous la douzaine; 25 sous le cent.
- Tract No 8 : *Les Œuvres de Jeunesse sont-elles possibles chez nous?* par Henri Marsan. Prix : 5 sous l'unité; 50 sous la douzaine.
- Tract No 9 : *Un nouveau type d'Association pour la Jeunesse*, par le R. P. Edgar Coleclough, S.J., aumônier général de l'A.C.J.C. Prix, 5 sous l'unité; 50 sous la douzaine.
- Tract No 1, 2e série. *Notre Jeunesse*, par Guy Vanier. Prix : 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine.
- L'A.C.J.C. chansonnette par le R. P. Hermas Lalande, S.J. ancien aumônier général. Prix : 10 sous.
- Petit insigne de l'A.C.J.C.* Épuisé.
- Grand insigne de l'A.C.J.C.* Prix: 35 sous chacun; \$4.00 la douzaine.

TRACTS DU COMITÉ RÉGIONAL DE QUÉBEC

- Tract No 1. *Vous en êtes ! . . .* Brochure expliquant la nature de l'A.C.J.C. et répondant à plusieurs objections. Prix : 5 sous; 50 sous la douzaine.
- Tract No 2. *Alors fondez un cercle.* 1. Comment fonder un cercle; 2. Comment l'affilier; 3. La place du cercle dans l'A.C.J.C. Prix : 5 sous; 50 sous la douzaine.
- Tract No 3. *Et faites-le vivre,* par Oscar Hamel. I. Devoirs du bureau de direction, du président et des membres envers le cercle et l'aumônier. Prix : 10 sous; \$1.00 la douzaine.
- Tract No 4. *L'Œuvre des Jeunes,* par Mgr L.-A. Pâquet. Prix : 10 sous; \$1.00 la douzaine.
- Tract No 5. *Restons de l'Association,* par Oscar Hamel. Prix : 10 sous; 90 sous la douzaine.
- Tract No 6. *L'esprit de l'A.C.J.C.* par l'abbé Cyrille Gagnon. Prix : 5 sous; 50 sous la douzaine.
- Tract No 7. *Et faites-le vivre ! . . .* par Oscar Hamel. II. Comment suivre notre programme de piété, d'étude et d'action. Suggestions pratiques. Prix : 10 sous; \$1.00 la douzaine.

Pour tous renseignements, s'adresser au
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'A.C.J.C.
90, rue Saint-Jacques, Montréal.

NOTRE SERVICE DE LIBRAIRIE

Le Secrétariat général de l'A.C.J.C. pour venir en aide aux nombreux membres de l'A.C.J.C. et à leurs amis, met à leur entière disposition son service de librairie qui leur procurera les principaux ouvrages édités au Canada. En groupant ainsi leurs commandes nos amis éviteront une correspondance multiple et une grande perte de temps, tout en soutenant la propagande de leur revue le SEMEUR.

ABONNEMENTS DE \$5. ET DE \$10.

Plusieurs nous invitent à prendre des abonnements de \$5. et de \$10. à notre service de librairie. Nous nous rendons à leurs demandes et nous sommes prêts à recevoir tout de suite ces abonnements. Quand la somme sera épuisée, l'abonné en sera immédiatement averti.

BIBLIOTHÈQUES POUR CERCLES D'ÉTUDES

Nous obtenons aussi aux désirs souventes fois exprimés en formant des bibliothèques de \$5. \$10. \$25. \$50. et plus.

Nous croyons encourager les études dans nos cercles en leur fournissant des bibliothèques composées de livres relatifs aux questions qui sont étudiées dans l'A.C.J.C.

Pour tous renseignements, s'adresser

Au Secrétariat général de l'A.C.J.C.

Téléphone : Main 4939, Bureau 701, Immeuble Versailles,

90, rue Saint-Jacques, Montréal.

Le Secrétariat est ouvert tous les jours, excepté le samedi après-midi et le dimanche, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

NOUS CELEBRERONS EN MARS LE



52^e

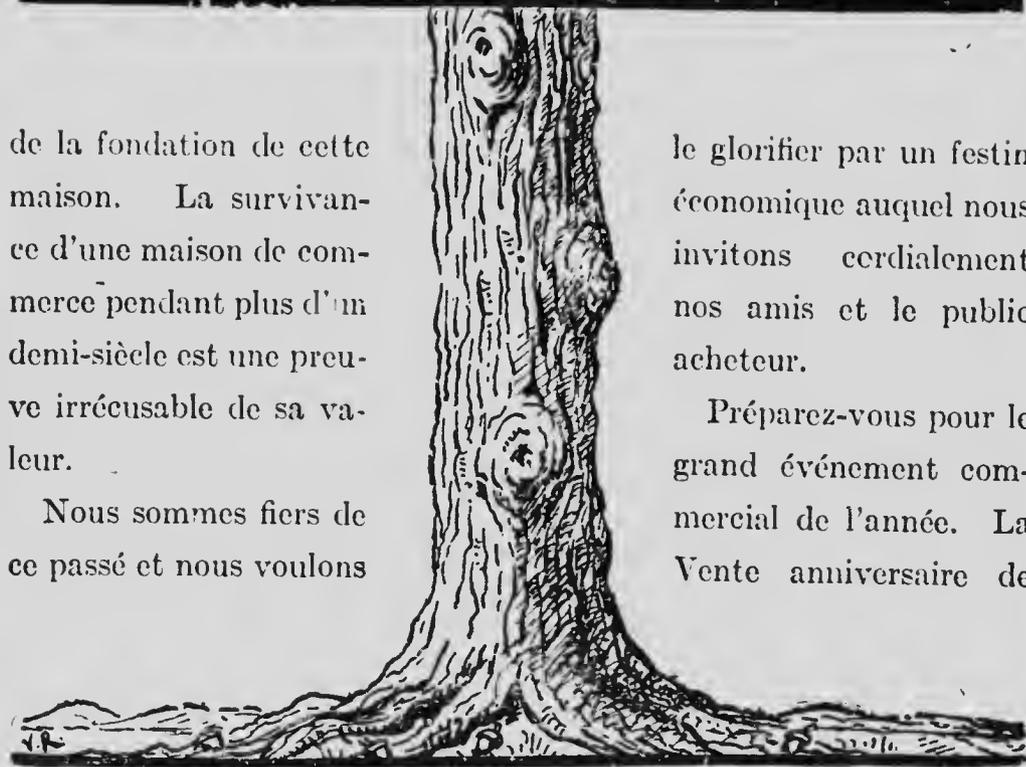
ANNIVERSAIRE

de la fondation de cette maison. La survivance d'une maison de commerce pendant plus d'un demi-siècle est une preuve irrécusable de sa valeur.

Nous sommes fiers de ce passé et nous voulons

le glorifier par un festin économique auquel nous invitons cordialement nos amis et le public acheteur.

Préparez-vous pour le grand événement commercial de l'année. La Vente anniversaire de



Dupuis Frères
LIMITED

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 EST, RUE SAINTE-CATHERINE



